



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 87395

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'annonce faite lors des débats de préparation budgétaire de la revue à la baisse de plusieurs aides sociales. Ces mesures ont soulevé l'indignation de plusieurs associations, qui ont rappelé que le Gouvernement s'était engagé à plusieurs reprises à ne pas toucher aux dépenses sociales. Le Gouvernement a décidé que, pour les aides au logement, les familles d'étudiants devront désormais choisir entre l'aide personnalisée au logement (APL) et la demi-part par enfant à charge, jusqu'ici cumulables. L'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera bien augmentée de 25 % mais en six ans au lieu de cinq. Elle sera revalorisée de 3 % l'an prochain au lieu de 4,5 % prévus. L'augmentation de l'AAH touchée par près de 900 000 personnes est jugée « abusive, méprisante et insupportable » par l'Association des paralysés de France et « catastrophique sur un plan social et humain » par la FNATH. La FNATH souligne déjà que « cette population handicapée tente déjà de survivre avec une AAH dont le montant actuel est largement inférieur au seuil de pauvreté, soit 696,63 euros par mois » et a déjà subi « les franchises médicales, les déremboursements de médicaments, la hausse du forfait journalier hospitalier ». L'APF abonde dans le même sens, considérant « qu'il est aujourd'hui lamentable de constater que le Président de la République et le Gouvernement ne tiennent pas parole et qu'une fois de plus, on taxe les personnes les plus fragilisées ». L'Union nationale des associations familiales (UNAF) voit dans ces annonces un « coup de rabet sur les ressources des familles ». Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87395

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9586

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)